

Lettre d'Informations n°5

1. Sur l'état de l'opinion publique

La période actuelle est marquée dans toute l'Europe, et notamment en France, par la recrudescence des idées nationalistes, par un repli sur soi, qui ne peuvent que s'accompagner d'une volonté de durcissement des politiques migratoires.

Devant cette volonté affichée par de nombreux gouvernements, soutenue par l'exécutif de l'Union Européenne, il est instructif d'examiner les sondages d'opinion qui auscultent, d'année en année, les préoccupations prioritaires des français.

Depuis de nombreuses années le thème de l'immigration apparaît dans les préoccupations des français à un rang compris entre le 4° et le 6°.

Ainsi dans le sondage, effectué à la demande du Conseil Economique Social et Environnemental, publié le 23 octobre dernier, la santé constitue cette année "le premier sujet de préoccupation des Français" selon un sondage Ipsos publié mercredi 23 octobre. Interrogés sur les "**trois sujets qui les préoccupent le plus**", 40% des Français sélectionnent "**leur santé et celle de leurs proches**" (+3 points par rapport à 2023), et même 42% au sein des catégories socio-professionnelles défavorisées, selon l'enquête commandée par le Conseil économique, social et environnemental (Cese).

S'ensuivent **le pouvoir d'achat** (34%, -6 points), **la situation économique et financière du pays** (28%, +5 points), et la situation politique française (24%, non mesurée l'an dernier). **L'immigration arrive sixième (18%, constant), à égalité avec l'instabilité géopolitique ou l'avenir du système de retraites.**

En outre l'immigration, contrairement aux autres sujets de préoccupation, est citée à un niveau très dépendant des préférences partisans des français. Le thème de l'immigration est cité parmi les trois premières préoccupations des partisans des différentes tendances comme suit :

LFI 7%, EELV 2%, PS 16%, Modem, Horizons et Renaissance 30%, LR UDI 47%, RN 62%

Le discours antimigratoire, particulièrement de la France, s'appuie donc sur la partie la plus droitière de la population.

Il n'est pas surprenant dans ce contexte que l'on assiste, en France comme dans l'UE, à des décisions ou des annonces de plus en plus restrictives en direction des migrants ou des demandeurs d'asile.

2. Des annonces de durcissement de la politique migratoire

Retailleau chantre de l'expulsion

Dès son arrivée au gouvernement le nouveau ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau annonce deux circulaires pour **réduire l'immigration** et se place dans le sillage de Giorgia Meloni, première ministre d'extrême droite d'Italie.

« Il a dit qu'il voulait répondre à la volonté du peuple et que ce qui compte c'est le résultat du premier tour des législatives », rapporte un participant à la réunion des préfets.

Il demande aux préfets *« de lui rendre des comptes et de lui remonter des tableaux de bord sur la hausse des expulsions et la baisse des régularisations »*.

Il a annoncé sa volonté de peser sur les pays devant recevoir des étrangers soumis à une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) pour qu'ils délivrent plus de laissez-passer consulaires permettant ainsi l'expulsion des intéressés. Il a également cité le modèle italien de protocoles signés avec la Tunisie (pays renommé pour son respect des droits de l'homme !) ou avec l'Albanie pour y créer des structures d'accueil des demandeurs d'asile. Cette dernière mesure a d'ailleurs été condamnée par le tribunal de Rome.

Il a également annoncé sa volonté de durcir la circulaire Valls de 2012 qui fixe des critères de régularisation des étrangers sans papiers et permet aux préfets de régulariser environ 30000 sans-papiers par an.

Il a enfin annoncé une mesure de prolongation de la durée de rétention en Centre de Rétention Administrative (CRA) pour la porter de 90 à 210 jours nonobstant le fait que toutes les associations démontrent l'inutilité et l'inefficacité d'une telle mesure.

Les pays européens veulent durcir la législation harmonisant les expulsions des déboutés du droit d'asile.

Les ministres des affaires étrangères de l'UE, réunis à Luxembourg le 10 octobre dernier ont multiplié les discours en faveur d'un nouveau tour de vis contre l'immigration irrégulière. Ils demandent que les mesures du pacte européen qui limitent l'entrée et facilitent l'expulsion soient mises en œuvre de manière anticipée.

On doit noter que la mise en place des mesures prévues par le pacte européen comme la création de centres d'accueil pour mener les procédures à la frontière ou la réforme des dispositifs permettant de trier les arrivants (prises des empreintes digitales - par exemple) nécessitent d'importants moyens financiers et humains.

Menaces sur l'Aide Médicale d'Etat (AME)

L'aide médicale de l'État (AME) est un dispositif mis en place en 2000 par le gouvernement Jospin permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins sans contribution préalable. L'AME relève des droits humains fondamentaux.

Selon un rapport de l'Assemblée nationale de mai 2023 sur l'évaluation du coût des soins dispensés aux étrangers en situation irrégulière, le coût de l'AME est estimé à 1,2 milliard d'euros (contre 904 millions d'euros en 2018) ainsi répartis :

Le rapport rappelle *"que l'AME représente une infime partie des dépenses publiques de santé"* (970 millions d'euros contre 314 milliards de dépenses courantes de santé).

Depuis sa création ce dispositif a été violemment attaqué par la droite et l'extrême droite qui y voient un facteur *« d'appel d'air »* comme l'ensemble des prestations versées aux étrangers.

La communauté médicale a apporté son soutien au maintien de l'AME qu'elle considère comme un droit indispensable pour assurer des soins aux étrangers en situation irrégulière et préserver la population du risque d'épidémies transmises par manque de soins.

Une fois de plus, la question de la suppression de l'aide médicale de l'État (AME) revient dans le débat public et de nombreux arguments sont avancés par ceux qui veulent sa peau. Pour certains, *« l'accès est trop débridé »* (Bruno Retailleau), pour d'autres, ce ne doit être *« ni un totem ni un tabou »* (Michel Barnier).

La préférence nationale à nouveau mise en avant.

Le Rassemblement National qui vise un durcissement de la politique migratoire avec, notamment la reprise dans une nouvelle loi des mesures qui avaient été invalidées par le Conseil Constitutionnel, a précisé les mesures qu'il propose pour réserver les emplois aux Français et leurs modalités d'application :

« Il sera nécessaire d'inscrire la nationalité parmi les critères de choix d'un candidat, sachant que la règle de nationalité s'applique déjà dans une large part de la fonction publique d'Etat. »

Le RN précise que l'embauche d'étrangers ne serait « *naturellement* » pas interdite s'agissant « *d'étrangers présentant des compétences rares et nécessaires à la prospérité de l'économie française* ».

Certes des barrières légales et constitutionnelles existent actuellement pour s'opposer à ces mesures mais il est important de noter que le Ministre de l'Intérieur actuel est favorable à des mesures de ce type et que le parti LR qui participe au gouvernement soutient lui aussi la réintroduction des mesures censurées par le Conseil Constitutionnel.

La présence des associations dans les Centres de Rétention Administrative mise en question

La loi affirme : « *l'étranger maintenu en rétention bénéficie d'actions d'accueil, d'information et de soutien, pour permettre l'exercice effectif de ses droits et préparer son départ* ». L'intervention des associations, à ce titre, est reconnue depuis 1984 et le Conseil d'Etat en 2009, avait rappelé que l'Etat ne peut attribuer le marché qu'à « **des personnes morales présentant des garanties d'indépendance et de compétences suffisantes, notamment sur le plan juridique et social** ».

Contrairement à la volonté du ministre, cette fonction ne peut donc pas être assurée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) organisme d'Etat.

En ciblant les associations, Bruno Retailleau sous-entend qu'elles ont une responsabilité dans la remise en liberté des personnes retenues, en les aidant à former des recours contre les obligations de quitter le territoire français qui les visent, alors qu'elles n'ont aucun pouvoir sur les décisions de justice.

Cette nouvelle mise en cause des associations vise à décrédibiliser leur action et à les mettre en porte à faux vis à vis de l'opinion publique.

3. Europe forteresse ?

Rétablissement du contrôle aux frontières par la France.

La France a rétabli les contrôles à ses frontières intérieures en octobre 2015 et les maintient constamment verrouillées depuis. Elle vient de notifier à la Commission européenne son intention de maintenir ces contrôles du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025. **Cette mesure est une violation de la législation de l'UE et des jurisprudences de la Cour de Justice de l'Union Européenne** et a conduit au contrôle et au refoulement de plusieurs dizaines de milliers d'étrangers aux frontières du pays. Or la législation européenne limite à six mois la durée des mesures de fermeture sauf danger nouveau.

L'Allemagne rétablit des contrôles à ses frontières

Alors que l'extrême droite obtient des résultats élevés aux élections locales et après un attentat meurtrier en août, le gouvernement d'Olaf Scholz multiplie les mesures volontaristes concernant les réfugiés.

Lundi 9 septembre, la ministre de l'intérieur, Nancy Faeser (SPD), a annoncé son intention de restaurer, à partir du 16 septembre, des contrôles temporaires à l'ensemble des frontières terrestres de l'Allemagne, dans le cadre du renforcement de la lutte contre l'immigration illégale. Les réfugiés entrés illégalement pourront être refoulés, a-t-elle indiqué.

Cette mesure rompt avec la politique d'accueil des réfugiés Syriens mise en œuvre en 2015 et met l'Allemagne au diapason des mesures sécuritaires mises en place dans de nombreux pays européens.

Une lueur d'espoir ?

Faisant fi des imaginaires de la peur utilisés par l'extrême droite, le dirigeant socialiste s'applique à dessiner un tableau positif de la migration, à la fois humaniste et pragmatique. « Je pense que les gouvernements européens se trompent quand ils abordent le débat sur la migration, parce qu'ils le centrent sur des aspects négatifs », a-t-il expliqué le 23 octobre.

Alors que la politique de l'Italienne Giorgia Meloni a de plus en plus d'adeptes, Pedro Sanchez s'en démarque clairement. « La création de centres [de rétention] dans des pays tiers ne résout rien et crée de nouveaux problèmes », a-t-il déclaré. Au discours sécuritaire, il répond par les statistiques. « Si nous analysons les données de manière rigoureuse, en prenant en compte l'âge et le niveau de revenus, le taux de délinquance des étrangers est le même que celui des Espagnols. Ni plus ni moins. Parce que la réalité, c'est que les étrangers ne sont ni meilleurs ni pire que nous », a-t-il résumé le 9 octobre.

Le premier ministre espagnol s'appuie sur les contributions réelles des étrangers dans de nombreux secteurs d'activité (bâtiment, aide aux personnes...) pour démontrer la contribution positive des étrangers, notamment africains, à la société espagnole.

D'après Le Monde du 29 octobre 2024

Une idée de documentaire

Sur Arte.Tv : « *Rejetés à la mer : enquête sur les refoulements en Grèce* » un documentaire sur le renvoi de migrants du sol grec vers les eaux territoriales de la Turquie (pushback) avec la démonstration de la complicité de l'UE et de Frontex. Cette pratique est un crime contre l'humanité.

<https://www.arte.tv/fr/videos/117240-006-A/sources/>